

DEMANDE D'AUTORISATION

- D'EXERCER LES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL**
 DE REPRENDRE LES FONCTIONS A TEMPS PLEIN AU 01/09/2014
 (document à envoyer sous couvert de l'IEN pour le 31 mars 2014)

Références: Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié
 Décret n° 2002-1072 du 7 août 2002
 Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008

Les demandes de temps partiel annualisé doivent faire l'objet d'un courrier joint au présent document, précisant les modalités d'organisation du service (cf décret du 7 août 2002).

Nom : **Prénom :**

Corps : ...PE Instituteurtrice) ... Poste d'exercice : à titre définitif à titre provisoire

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de :

EXERCER MES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL DU...../...../..... AU/...../..... 1^{re} demande renouvellement

de droit

- Pour éllever un enfant de moins de 3 ans**, ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite. Date de naissance de l'enfant :/...../.....
- Pour éllever un enfant adopté (3 ans à compter de son arrivée au foyer)** ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite. Date arrivée de l'enfant :/...../.....
- Réintégration à temps complet au 3 ans de l'enfant (date anniversaire)**
- Pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap**
- En cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi.**
- Pour créer ou reprendre une entreprise**

➤ **dans le cadre d'une répartition hebdomadaire: indiquez le nombre de ½ journées libérées.**

2 3 4 4,5

➤ **dans le cadre d'une répartition annuelle** 60 % 70 % 80 %

sur autorisation pour raison personnelle : indiquez le nombre de ½ journées libérées.

2 4,5

➤ **dans le cadre d'une répartition annuelle** 80 %

Temps partiel annualisé à 50% : période travaillée à temps complet septembre/ janvier février au 4 juillet indifférent

J'ai bien noté que ce temps partiel peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (ou 8 pour les personnels handicapés) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation

je demande à surcotiser

je ne demande pas à surcotiser

J'ai bien noté que la demande de surcotisation vaut pour toute la période visée par l'autorisation de travail à temps partiel et ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée des services admissibles en liquidation de ma pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés).

Reprendre mes fonctions à temps plein à compter du 01^{er} septembre 2014.

Demande de mutation envisagée pour l'année scolaire 2014-2015 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non													
Temps partiel accordé en 2013/2014:% Date : Signature de l'intéressé(e):													
<table border="1"> <tr> <td>Temps partiel sur autorisation</td> <td>Temps partiel de droit</td> </tr> <tr> <td>Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Education nationale</td> <td>Reprise à temps complet</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> favorable</td> <td>Visa de l'Inspecteur(trice) de l'Education nationale</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> défavorable (Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel doivent être précédés d'un entretien et motivés dans les conditions définies par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979)</td> <td>Fait à le</td> </tr> <tr> <td>Fait à le</td> <td>Signature :</td> </tr> <tr> <td>Signature :</td> <td></td> </tr> </table>		Temps partiel sur autorisation	Temps partiel de droit	Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Education nationale	Reprise à temps complet	<input type="checkbox"/> favorable	Visa de l'Inspecteur(trice) de l'Education nationale	<input type="checkbox"/> défavorable (Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel doivent être précédés d'un entretien et motivés dans les conditions définies par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979)	Fait à le	Fait à le	Signature :	Signature :	
Temps partiel sur autorisation	Temps partiel de droit												
Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Education nationale	Reprise à temps complet												
<input type="checkbox"/> favorable	Visa de l'Inspecteur(trice) de l'Education nationale												
<input type="checkbox"/> défavorable (Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel doivent être précédés d'un entretien et motivés dans les conditions définies par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979)	Fait à le												
Fait à le	Signature :												
Signature :													